



CONTRAT DE PARTENARIAT 2024

RÉSIDENCES, CAMPINGS, HÔTELS, MEUBLÉS ET GÎTES



VOS CHOIX DE PRESTATIONS

Les tarifs s'appliquent aux professionnels de Batz-sur-Mer ou ceux situés en dehors de Batz-sur-Mer.

1

PACK ESSENTIEL

80 € Batz-sur-Mer 120 € hors Batz-sur-Mer

Valable pour un seul hébergement.

Référencement dans le guide version papier + web
Référencement sur www.ot-batzsurmer.fr : activités hors Batz-sur-Mer dans l'agenda possible, uniquement de novembre à mars
Dépôt de brochures : 1 seule brochure à la fois
Dépôt d'affiches* : 1 affiche / mois - ayant un intérêt culturel ou touristique (sauf juillet/août)

2

PACK PRIVILÈGES

120 € Batz-sur-Mer

Valable pour 2 hébergements maximum.

Référencement dans le guide version papier + web
Les + : la promotion renforcée sur la newsletter, le site web de l'Office, les réseaux sociaux
Dépôt de brochures : 2 brochures en même temps
Dépôt d'affiches* : 1 affiche / mois - ayant un intérêt culturel ou touristique (sauf juillet/août)

Supplément : 20 € /hébergement supplémentaire
1 affiche / 1 brochure / référencement site web

*Les affiches sont impérativement en lien avec un événement local (territoire communal) d'intérêt culturel et/ou touristique et de format A4 max.

VOS ENGAGEMENTS

En tant que **partenaire** de l'Office de tourisme, vous bénéficiez de certains **avantages** en plus de la promotion et de la diffusion de vos activités :

- Appartenance au réseau des partenaires
- Invitation à des réunions de formation/information gratuite (réseaux sociaux, classements, relations clients)
- Intégration de leurs activités aux visites guidées et animations
- Rayonnement presse & média avec citation.

En contrepartie, vous faites **beneficier les visiteurs** de l'Office de tourisme d'une information précise, fiable et de qualité et vous vous engagez à :

- Fournir tout document officiel justificatif (classement, tarifs, ...)
- Proposer des prestations de qualité
- Adhérer à notre politique qualité (accueil, traitement et suivi des avis/ réclamations).

- Répondre de manière courtoise à toute réclamation qu'elle soit justifiée ou non dans les meilleurs délais.
- Accueillir tout personnel de l'Office de tourisme de Batz-sur-Mer souhaitant visiter l'établissement.
- Percevoir et reverser la taxe de séjour à la commune de Batz-sur-Mer
- Mettre à la disposition de l'Office de tourisme un stock suffisant d'outils de communication à jour des informations qu'ils contiennent
- Informer et contacter régulièrement l'Office de tourisme de toute modification concernant votre activité (horaires, animations, offres promotionnelles, fermetures exceptionnelles, menus, disponibilités, réservation, etc.).
- Fournir des photos pour lesquelles vous jouissez des droits d'auteur ou de reproduction pour une promotion de vos activités sur l'ensemble des outils (web & papier,...) de l'Office de tourisme.

Nom de l'établissement.....
 Adresse.....
 Prénom, Nom (gérant).....
 Tél.....
 mail.....

Fait à _____ Le : _____
 Signature

À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 4 DÉCEMBRE 2023 À L'OFFICE DE TOURISME

Votre contact : Office de tourisme de Batz-sur-Mer
25 rue de la Plage - 44740 Batz-sur-Mer / Tél. +33 (0)2 40 23 92 36
office.tourisme@mairie-batzsurmer.fr / www.ot-batzsurmer.fr

